

Résumé

La parité des sexes dans le monde du travail est loin d'être un sujet d'étude nouveau et atypique. C'est justement parce que les améliorations dans ce domaine sont faibles qu'il paraît nécessaire de s'y intéresser davantage, sous un angle juridique et comparatiste, afin de comprendre les raisons de cette lente évolution. En effet, le droit joue un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de régir et d'influer sur des problèmes sociaux. Le droit du travail est donc un outil particulièrement utile lorsqu'il s'agit de faire face aux inégalités genrées. Le point de vue comparatiste adopté dans ce mémoire sera d'autant plus intéressant qu'il permettra de confronter les législations de ces deux pays que sont la France et l'Allemagne, afin d'identifier les avantages et les inconvénients dans chaque système juridique en matière de lutte pour l'égalité hommes-femmes.

Puisque toutes des problématiques impliquant les inégalités pesant sur les femmes dans la sphère professionnelle ne peuvent être abordées exhaustivement dans cet écrit, il s'agit de traiter dans ce mémoire uniquement des questions relatives à l'égalité salariale, à l'accès aux postes de direction pour les femmes, à la maternité et au harcèlement sexuel. Ces thématiques permettent d'illustrer de façon représentative et équilibrée le quotidien des femmes au travail.

Le but de ce mémoire n'est pas seulement de constater les inégalités, mais aussi de les analyser, de les comprendre et de les connecter aux solutions juridiques existantes et bien souvent insuffisantes. C'est ainsi que la relation parité et droit du travail sera profondément explorée et étudiée ici, de manière la plus complète possible, afin de rendre compte de la situation des femmes au travail aujourd'hui et de l'état actuel du droit sur cette question.

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans le mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

